



# 2007/10 décembre 2007

# SOMMAIRE

# Informations administratives

- Demande d'Auxilaire de Vie Scolaire (rectificatif au BDE 2007/09)
- Demande d'affectation sur poste adapté des personnels enseignants du 1er degré Rentrée scolaire 2008
- · Action sociale
- · Accidents scolaires
- Formation continue
- Inscriptions CAPA-SH

# Informations pédagogiques

- Communiqué de la conseillère pédagogique pour la maîtrise de la langue
- Communiqué de la conseillère pédagogique pour les arts visuels

# Divers

• Communiqué : Académie de Créteil (rencontre académique)

• Communiqué : PEP 89

• Communiqué : prévention MAIF

# Demande d'Auxilaire de Vie Scolaire (rectificatif au BDE 2007/09)

Les demandes d'Auxiliaire de Vie Scolaire sont à adresser, en un seul exemplaire à la M.D.P.H.Y contrairement à ce qui avait été recommandé dans le dernier bulletin départemental. Le site A.S.H a été actualisé pour tenir compte de cette modification.



# Demande d'affectation sur poste adapté des personnels enseignants du 1er degré Rentrée scolaire 2008

Référence: Décret 2007-632 du 27 avril 2007

Le nouveau dispositif d'accompagnement des personnels enseignants confrontés à des difficultés de santé a pour objectif de permettre à ces personnels de recouvrer, au besoin par l'exercice d'une activité professionnelle différente, la capacité d'assurer la plénitude des fonctions prévues par leur statut particulier ou de préparer une réorientation professionnelle.

Pour rappel, les mesures de prévention et d'accompagnement sont :

- l'aménagement du poste de travail dont la possibilité d'un allègement de service
- l'occupation à titre thérapeutique
- l'affectation sur poste adapté (courte ou longue durée)
- enfin, le reclassement professionnel.

L'ensemble de ces mesures est soumis à l'avis (et au contrôle) du médecin Conseiller Technique et/ou du Médecin de prévention.

# Postes adaptés - courte ou longue durée

Chaque dossier, première demande ou renouvellement selon le cas, dûment complété, sera accompagné des documents suivants :

- une demande manuscrite de l'intéressé
- un compte rendu médical récent et détaillé placé sous pli confidentiel en deux exemplaires destinés au comité médical départemental et au Médecin-Conseiller médical de l'Académie
- une enveloppe timbrée libellée à l'adresse du demandeur

Les dossiers seront examinés et traités par les services de l'Inspection académique ; les décisions seront prises par l'Inspecteur d'académie, après consultation de la CAPD.

# Les personnes concernées doivent demander un dossier auprès de la Division du personnel (DIPER1/1) - Tél. : 03 86 72 20 30

Les dossiers devront être adressés pour le 31 décembre 2007 à l'Inspection académique – DIPER 1/1

En ce qui concerne les autres mesures, une information sera diffusée ultérieurement.



#### **Action sociale**

Vous trouverez sur le site de l'Inspection académique la rubrique

« ACTION SOCIALE »

ainsi que les liens pour accéder aux diverses prestations proposées.

Pour accéder au site de l' IA : http://ia89.ac-dijon.fr/



# **Accidents scolaires**

ERRATUM – BDE 2007/09, novembre 2007 :
Pour l'enregistrement du questionnaire, le site de la base de l'Observatoire National est :
<a href="http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire">http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire</a>



#### Formation continue

Stages incomplets: appel à candidatures

- Situations d'apprentissage mathématiques au cycle 2 : du 13 au 30 mai 2008 (3 semaines), 5 places
- Élève handicapé et EPS: les 6 et 9 mai 2008 (2 jours), 8 places

Inscriptions auprès de Martine POIRIER – Auxerre IV Martine.Poirier@ac-dijon.fr ou 03 86 72 20 41

\*\*\*

# Inscriptions - CAPA-SH

# Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH)

Textes signalés : - décret n°2004-13 du 5 janvier 2004

- arrêté du 5 janvier 2004

Les instituteurs ou professeurs des écoles titulaires, sont informés de l'ouverture d'une session du CAPA-SH au titre de l'année 2008 pour les options A, B, C, D, E, F et G.

Le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) se substituent au certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire (CAAPSAIS).

Le registre des inscriptions aux épreuves du CAPA-SH sera ouvert :

du lundi 10 décembre 2007 au lundi 21 janvier 2008, 17 h.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'Inspection académique, Division des élèves, examens et concours (DIVEEC 3), tél. 03 86 72 20 14.

**Épreuve n° 1 :** une épreuve professionnelle comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles (séquences consécutives d'une durée de 45 minutes chacune), suivies d'un entretien avec un jury d'une durée d'une heure.

Épreuve n° 2 : une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel. Le mémoire professionnel (30 pages maximum) consiste en une étude de situation témoignant d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie, articulant savoirs et expérience. La durée totale de la soutenance est de 30 minutes, la présentation par le candidat n'excédant pas dix minutes.

\*\*\*

# Communiqué de la conseillère pédagogique pour la maîtrise de la langue

# Printemps des poètes

La dixième édition du printemps des poètes aura lieu du 3 au 16 mars 2008, sur le thème Éloge de l'autre, carrefours, croisements, métissages.

Le printemps des poètes s'associe étroitement à la commémoration nationale du centenaire de la naissance de Guillevic.

Dans le cadre de cette opération, différentes manifestations peuvent être organisées dans les classes :

- · un jour, un poème
- · correspondance avec un poète
- atelier de diction
- · la fontaine à poèmes
- les poèmes s'affichent (productions plastiques et poétiques)

. ..

Liens utiles : www.printempsdespoetes.com, eduscol.education.fr à la rubrique École/Maîtrise de la langue.

Les enseignants qui souhaitent avoir une aide dans la mise en place de leur projet peuvent s'adresser à :

\*Murielle Karotsch au 03 86 72 20 54 ou 06 72 81 20 89 ou par courriel, mdl89@ac-dijon.fr

### Concours de Poésie à sujet libre

Le cercle de poésie *aux quatre points cardinaux* institue <u>un prix de poésie</u> destiné à encourager la création poétique dans les écoles primaires, collèges, lycées et autres établissements scolaires.

Vous pouvez trouver le règlement de ce concours en utilisant le lien suivant :

http://pagesperso-orange.fr/4pointscardinauxpic/pdf/reg\_poe.pdf

Vous pouvez également télécharger la fiche d'inscription en utilisant le lien suivant :

http://pagesperso-orange.fr/4pointscardinauxpic/pdf/insc\_poe.pdf

# Semaine de la presse et des médias dans les écoles

La 19<sup>e</sup> semaine de la presse aura lieu du 17 au 22 mars 2008.

Le thème proposé, cette année, aux enseignants et à leurs élèves *une info, des médias* devrait permettre aux élèves d'analyser le traitement réservé à une information dans les différents médias : la presse écrite, la radio, la télévision et internet. Des événements programmés à l'avance comme la commémoration des 60 ans de la convention universelle des droits de l'homme ou l'aspect médiatique de la préparation des Jeux olympiques de Pékin peuvent faire l'objet d'un travail en amont permettant d'aborder des thématiques citoyennes.

Pour participer et recevoir gratuitement journaux et magazines d'information, les classes doivent s'inscrire à partir du 8 janvier 2008 à 14 h sur le site du CLEMI <u>www.clemi.org</u>.

Les inscriptions seront closes le vendredi 8 février à 18 h.

Les enseignants qui souhaitent avoir une aide dans la mise en place de leur projet peuvent s'adresser à :

Murielle Karotsch au 03 86 72 20 54 ou 06 72 81 20 89 ou par courriel, mdl89@ac-dijon.fr

#### Concours de journaux scolaire : prix Alexandre Varenne

Cette année encore la Fondation Varenne, le CLEMI et l'association Jets d'encre organisent le prix Alexandre Varenne. Ce concours de journaux scolaires s'adresse aux établissements primaires et secondaires.

Si vous n'avez pas encore de journal scolaire ce peut être aussi l'occasion d'en créer un.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires (règlement, calendrier, conseils, dotation en prix...) à partir du lien suivant : <a href="http://www.clemi.org/medias\_scolaires/concours/varenne08/concours/Varenne08.html">http://www.clemi.org/medias\_scolaires/concours/varenne08/concours/Varenne08.html</a>



# Communiqué de la conseillère pédagogique pour les arts visuels

Exposition Alice et Peter ou les figures mythiques de l'enfance, salle Images du musée de l'Abbaye Saint-Germain et au théâtre d'Auxerre jusqu'au 25 février 2008.

Si vous travaillez autour des contes, la mise en écho avec cette exposition peut être très enrichissante (personnages et mise en scène, symbolique et représentation, les lieux des contes...). Un dossier enseignant est disponible sur simple demande au Centre d'Art de l'Yonne (Nathalie Glaudat : 03 86 72 85 31).

Des adaptations d'Alice, du Petit Chaperon rouge... ainsi que des images en lien avec les contes de l'exposition sont disponibles au Pôle Littérature Arts et Culture (PLAC).

Pour tout renseignement pédagogique complémentaire ou prêt, PLAC: 03 86 42 98 44.

# Pôle Littérature Arts et Culture

Pour découvrir les nouveautés (albums, romans, livres d'arts pour enfants, jeux d'art) qui viennent d'entrer dans le fonds d'ouvrages disponibles au prêt, nous vous invitons à prendre rendez-vous au PLAC, école Colette. Pour davantage d'information, la plaquette de présentation du PLAC est en ligne sur le site de l'Inspection académique, <u>ia89.ac-dijon.fr/?plac</u>.

\*\*\*

Communiqué : Académie de Créteil (rencontre académique)

Vous trouverez annexé ci-joint le document.



### Communiqué: PEP 89

# L'union régionale PEP Bourgogne recrute à compter du 2 janvier 2008 un délégué régional

Le poste nouvellement créé est ouvert par voie de détachement fédéral à un(e) enseignant(e) instituteur ou professeur des écoles, et singulièrement à tout permanent déjà en poste dans une des AD de l'URPEP Bourgogne.

# Compétences attendues :

- Aptitudes à l'exercice des responsabilités, disponibilité, engagement au service des valeurs des PEP.
- Expérience des contacts avec l'encadrement, capacité à fédérer les équipes et les projets
- Aptitudes à l'organisation, à la négociation et à la communication avec des partenaires variés internes et externes
- Connaissance globale du système éducatif et des textes régissant le domaine éducation et loisirs de notre association (classes de découvertes, vacances, accompagnement éducatif), ainsi que ceux relatifs aux enfants malades (SAPAD)
- Connaissance du fonctionnement des services de l'État et de la Région (Conseil Régional, Rectorat, DRASS, CESR...) comme des structures associatives régionales (CRESS, CRAJEP...), capacité à s'inscrire dans leurs démarches et à présenter des projets
- Bonne pratique de l'outil informatique et de l'utilisation d'internet

#### Missions:

Sous l'autorité du président et du conseil d'administration et en liaison avec les directeurs des associations départementales,

- 1) le délégué régional met en place et développe la coordination générale dans 3 directions prioritaires :
  - Secrétariat technique, préparation des réunions, information, communication interne et externe
  - Représentation de l'URPEP dans les instances associatives régionales
  - Représentation auprès des collectivités territoriales.
- 2) le délégué régional coordonne et développe les services vacances, classes de découvertes, loisirs éducatifs, accompagnement éducatif dans les 4 départements par :
  - La réalisation d'un catalogue régional, et la proposition d'offres en coopération technique avec les propositions fédérales
  - La création d'un service vacances et classes de découvertes destiné aux jeunes handicapés, à leurs familles voire aux adultes handicapés
  - La mise en place du SAPAD régional avec la finalisation des négociations conduites depuis 2005

# Conditions d'exercice et rémunération :

Le délégué régional exerce dans des les locaux mis à la disposition de l'URPEP 28 chemin des Ecayennes à Dijon.

Le détail de ses missions et objectifs, délégations, conditions de travail, congés, droit à formation, indemnité spécifique sera précisé par la lettre d'embauche selon statut du personnel détaché.

Candidature avec C.V. et lettre de motivation à faire parvenir avant le 15 décembre 2007 à M. le président de l'URPEP Bourgogne, 28 chemin des Ecayennes, 21000 Dijon



# Communiqué: prévention MAIF

Les membres de l'antenne d'Auxerre vous rappellent qu'ils peuvent vous aider à réaliser toutes les actions de prévention que vous envisagez faire dans vos classes concernant : la Prévention Routière, les accidents domestiques.

Des documents, du matériel (expositions), des brochures... peuvent vous être prêtés ou donnés, si vous constituez un dossier pédagogique concernant une action précise.

Par ailleurs, vous trouverez de nombreux renseignements sur le site de la prévention MAIF : www.maif.fr

Contact : (le mercredi après-midi de préférence) au 03 86 72 38 00 ou à la délégation MAIF, 31 rue Louis Richard, à Auxerre.

L'Inspecteur d'Académie Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne

Jean-Michel HIBON